



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

ProOne MOUSSE POUR PISTOLET NBS B245

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ProOne MOUSSE POUR PISTOLET NBS B245
Code du produit	4476863, 1003227
L'identifiant unique de formulation (UFI)	6N8G-GQAH-Q104-WN1F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Mousse de polyuréthane à un composant
---	---------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	BMS Building Materials Suisse BR Bauhandel AG Riedmattstrasse 2 CH-8153 Rümlang T +41 31 370 48 48 info@bmsuisse.ch www.pro-one.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date de révision	03.03.2023
-------------------------	------------

Version	2
----------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Poussières/Brouillard, Catégorie 4, H332
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373
Sensibilisants respiratoires, Catégorie 1, H334
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Aérosols, Catégorie 1, H222 H229

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires	EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Identificateur de produit	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, No.-CAS 9016-87-9, No REACH 01-2119457024-46-xxxx
2.3. Autres dangers	Inflammable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	75% - 90%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Irrit. 2 H319, Acute Tox. 4 H332, Resp. Sens. 1 H334, STOT SE 3 H336, Carc. 2 H351, STOT RE 2 H373	No.-CAS: 9016-87-9 No.-Index: 615-005-01-6 No REACH: 01-2119457024-46-xxxx
Tris(2-chloroisopropyl)-phosphate	15% - 25%	Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 1244733-77-4 No.-CE: 807-935-0
Polyéther polyol halogéné	1% - 2.5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 68441-62-3 No.-CE: 614-503-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger. Consulter un médecin. Apparence allergique. Apparence asthmatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée. Extincteur à l'eau ou à mousse. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. En cas de chaleur intense ou d'incendie, les récipients fermés risquent d'exploser en raison de l'augmentation de la pression.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Pour les secouristes

Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de

Humidifier et éliminer. Nettoyer rapidement en balayant ou en

confinement et de nettoyage	aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
------------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.
---	------------------------

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (CAS 9016-87-9)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	0.02 mg/m3 STEL [KZGW] (calculated as total NCO, B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.02 mg/m3 TWA [MAK] (B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate, as total NCO)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--	--

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).
--------------------------------	---

<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage
-----------------------------	--

	journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Type hydrocarbure.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	1,7 % / 18.6%
Point d'éclair:	extrêmement inflammable
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	non miscible (Eau) partiellement soluble (solvants aromatiques)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.02
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif par inhalation. Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (CAS 9016-87-9) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 2 mg/l. Tris(2-chloroisopropyl)-phosphate (CAS 1244733-77-4) Inhalation LC50 Rat > 7 mg/L 4 h(ECHA_API)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Apparence asthmatique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Polyéther polyol halogéné (CAS 68441-62-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Poecilia reticulata 560 mg/L [static] (ECHA)
Acute Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Non biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 16 05 04.

Emballages contaminés Les boîtes en carton peuvent être remises aux entreprises de recyclage locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS inflammables
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID

UN 1950.
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables.
Classe 2.
Étiquettes ADR/RID 2.1.
Code de classement 5F.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E0.
Catégorie de transport 2.
Code de restriction en tunnels (D).

IMDG

UN 1950.
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS, inflammable.
Classe 2.
Étiquettes IMDG 2.1.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E0.
No EMS F-D, S-U.
Polluant marin: Non.

IATA

UN 1950.
Nom d'expédition des Nations unies: Aerosols, inflammable.
Classe 2.
Étiquettes IATA 2.1.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 1950.
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables.
Classe 2.
Étiquettes ADN 2.1.
Code de classement 5F.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E0.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 2.

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (CAS 9016-87-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 74. (O=C=N-R-N=C=O, with R an aliphatic or aromatic hydrocarbon unit of unspecified length valid after February 2022 and August 2023)

Tris(2-chloroisopropyl)-phosphate (CAS 1244733-77-4)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Polyéther polyol halogéné (CAS 68441-62-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
CED: Code du catalogue européen de déchet

Les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.